

missaires. Cet après-midi, je lui ai demandé à quel chiffre il portait la population métisse de la partie est du district d'Athabaska. Je crois que c'est là un renseignement que nous pouvons demander à cette phase du débat. L'annexe relative à la nouvelle province de la Saskatchewan a été rédigée, sans doute, après que le ministre se fût enquis des moindres détails concernant la population de cette nouvelle province. Je voudrais savoir à quel chiffre il porte la population blanche et métisse du district d'Athabaska, dans la partie est qui doit être comprise dans la Saskatchewan, et quel est le chiffre mentionné dans le recensement de 1901.

M. OLIVER : Je ne suis pas prêt à répondre à cette question ; ce rapport n'est pas au ministère de l'Intérieur. Je serai heureux de me procurer ce renseignement et de le communiquer à la Chambre, si elle le désire.

M. LAKE : Quoiqu'il en soit, l'honorable ministre pourrait nous dire à quel chiffre il porte la population blanche et métisse de la partie est, vu que l'annexe se rapportant à la province de la Saskatchewan est préparée et déposée.

M. OLIVER : Je ne puis fournir de chiffres. A la demande de l'honorable député de Toronto-nord, j'ai pris grand soin d'obtenir du bureau du recensement un état complet de la population blanche ou métisse, d'un côté, et du nombre d'Indiens, de l'autre, dans le district qui sera soumis à la législation que nous discutons maintenant. Si l'on m'avait demandé des renseignements semblables se rapportant à l'autre province, je les aurais obtenus, mais ils me manquent à l'heure qu'il est. J'espère que mon honorable ami ne retardera pas l'étude de ce projet de loi, parce que je n'ai pas de renseignements ayant trait à un autre bill.

M. BARKER : Tout cela aurait dû être fait avant le dépôt de cette annexe.

M. OLIVER : Mon honorable ami voudra peut-être obtenir des états sur le commerce du Japon à propos de ce projet de loi.

M. BARKER : Ce que je demande se rapporte au bill actuellement discuté ici. Le ministre et son collègue de Strathcona ont préparé cette annexe. Si l'honorable ministre ignore les faits qui concernent cette question, il ne devrait pas essayer de faire adopter cette annexe.

M. OLIVER : L'honorable député semble croire qu'il connaît les faits pertinents à ce bill.

M. BARKER : Je n'ai pas préparé cette annexe, mais le ministre, alors qu'il n'était que simple député et qu'il n'avait pas la responsabilité qui lui incombe aujourd'hui, a entrepris de préparer cette annexe, aidé en cela par son collègue et ami (M. Peter Talbot). Il n'a pas tenté de nier ce fait dont on l'a rendu responsable à différentes

reprises. Il avoue maintenant qu'il ne possédait pas les renseignements nécessaires avant de préparer cette annexe.

M. LAKE : Le ministre admet-il alors que l'annexe se rapportant à la province de la Saskatchewan a été préparée sans qu'il possédât de renseignements au sujet du nombre d'électeurs blancs et métis qui se trouvent dans la partie est du district d'Athabaska ?

M. OLIVER : Je crois qu'en réalité, l'annexe relative à la province de la Saskatchewan a été préparée sans qu'on connût le chiffre de la population blanche et métisse de la partie est du district d'Athabaska. Le Gouvernement n'a pas conclu de traité avec les Indiens de cette partie du pays ; cela démontre à l'évidence que pour tous ceux qui font autorité en la matière, les blancs ne sont pas nombreux dans ce district. Si le contraire existait, le Gouvernement se serait vu forcé d'obtenir, avant aujourd'hui, un traité des Indiens. J'ai donc raison de croire que le chiffre de la population blanche ou indienne n'est pas élevé. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à notre disposition, lorsqu'il s'agit de la partie est de ce district, ces renseignements que nous possédons sur la partie ouest. Toutefois, je déposerai sur le bureau de la Chambre, pour l'information de mon honorable ami, tous les renseignements que je pourrai me procurer au bureau du recensement et cela, dès qu'ils me seront fournis.

M. LAKE : D'après le dénombrement de 1901, on comptait dans l'ouest d'Athabaska 242 blancs et 2,395 métis. Je suppose qu'on a pris une partie de ces calculs comme base, lorsqu'on a estimé la population dont le ministre nous a donné le chiffre. Peut-il nous dire combien de ces 242 blancs se trouvent dans la partie est d'Athabaska et combien dans la partie occidentale de ce district ?

M. OLIVER : Je ne me suis pas enquis de cela au bureau du recensement.

M. LAKE : Dans ce cas, ce chiffre de 5,000 n'est le résultat que d'un simple calcul problématique, basé sur des renseignements fournis par quelqu'un dont on n'a pas encore fait connaître le nom au comité.

M. OLIVER : J'ignore quelle importance spéciale l'honorable député attache au mot "problématique." Du moment qu'on ne s'appuie pas sur un recensement officiel pour avancer une déclaration semblable, on doit considérer que celle-ci est basée sur de simples calculs qui ne sont pas officiels. Mais dire que ce calcul est problématique, cela me semble plutôt exagéré ; mon honorable ami me croira quand je lui dirai que je tiens mes renseignements d'un homme qui connaît mieux qu'aucun autre blanc tous ces détails qu'il m'a affirmé être exacts.

M. LAKE : Ce renseignement a-t-il été vérifié, ou s'agit-il simplement de l'affirmation d'un particulier ?